

MAIRIE DE LA TOUR-EN-JAREZ (LOIRE)
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL 03 JUILLET 2025

PRESENTS : M. BASSON, Mme PER, M. ALIRAND, M. PODEVIN, Mme PEYRAGROSSE, M. MEYER, Mme STORI, M. TARDY, M. PERBET, M. LAGUET, Mme MOUNIER

ABSENT EXCUSE : Mme MARTIN (pouvoir à Mr PODEVIN) Mme HERITIER (pouvoir à Mme STORI) Mme VILLEMAGNE pouvoir à Mr PERBET) Mme CHABAUD (pouvoir à Mme PEYRAGROSSE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme STORI

- 1- LECTURE ET SIGNATURE DU PV DE LA DERNIERE REUNION**
- 2- ENLEVEMENT DES VEHICULES GENANTS – CONVENTION FOURRIERE**

Mme Christine Per informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'instituer un service public local de fourrière et mettre en place une convention.

Mais en l'absence de police municipale, la commune dépendra de la gendarmerie, qui seule pourra prescrire la mise en fourrière des véhicules. En effet, le maire peut demander l'immobilisation des véhicules mal stationnés en application de l'article L 325-1 du code de la route, mais son pouvoir, bien qu'il ait la qualité d'officier de police judiciaire, consiste à demander la mise en fourrière, et non à la prescrire. Mme Christine Per donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'instituer un service public local de fourrière
- De mettre en place une convention avec l'entreprise Bruneton
- De faire appel à la gendarmerie de Sorbiers, si besoin
- Autorise son maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Vote

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

3- PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ (PDM) DE SEM

Monsieur le maire propose de donner un avis au projet de plan de mobilité (PDM) de Saint-Etienne Métropole, intitulé « Stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine ».

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,
- Le Code des transports, notamment ses articles L1214-1 et suivants, ainsi que les articles L. 1214-15 et R. 1214-4
- La délibération du Conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 8 décembre 2022 approuvant le lancement de l'élaboration du Plan de mobilité,
- La délibération du Conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 3 octobre 2024 approuvant le bilan de la concertation préalable du Plan de mobilité,

- La délibération du Conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 22 mai 2025 arrêtant le projet de Plan de mobilité,

Après lecture du projet, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de plan de mobilité (PDM) de Saint-Etienne Métropole, intitulé « stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine ».

Vote

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

4- RHINO JAZZ

Le Maire expose que la commune accueille le vendredi 03 octobre 2025 à 20h30 à l'Église, un spectacle dans le cadre du festival Rhino Jazz.

Une convention doit être signée avec le festival international de Jazz. Cette convention prévoit notamment une participation de 50% du coût total de la manifestation, soit à ce jour une somme de 2.525 € HT pour un montant prévisionnel de 5050 € HT.

En contrepartie, la commune encaissera 50% des entrées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention sus visée ou tous documents nécessaires à cette manifestation.

Vote

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

5- PARCOURS ORIENTATION CMJ

Le Maire expose l'intérêt pour la commune de valoriser son patrimoine naturel et urbain en facilitant l'orientation et les déplacements des habitants et visiteurs.

Considérant la proposition du Conseil Municipal des Jeunes d'installer 10 bornes d'orientation sur différents points stratégiques de la commune,

Considérant les trois devis reçus :

- L'entreprise Rondino : 1502,69€ HT
- AS Équipement Sportif : 1835, 00 € HT
- Pic Bois : 1816, 00€ HT

Considérant que le devis de l'entreprise RONDINO est le plus avantageux économiquement tout en répondant aux besoins techniques du projets,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'installation de 10 bornes d'orientation
- Valide le devis de l'entreprise RONDINO pour un montant de 1502,69 € HT
- Autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet
- Félicite les jeunes du CMJ pour leur implication dans la vie citoyenne et la qualité de leur proposition.

Vote

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

DIVERS :

- ✓ Les jobs d'été ont débuté le 01 juillet 2025. Au total, 8 jeunes ont été recrutés. Ils interviendront par binômes, chacun pour une période de deux semaines consécutives, selon un roulement prévu jusqu'au 29 août 2025 inclus.
- ✓ Le séjour à Vörstetten a une nouvelle fois été marqué par la chaleur de l'accueil et la qualité des échanges avec nos amis allemands. En retour, nous aurons le plaisir de les accueillir prochainement à l'occasion de notre fête traditionnelle de la châtaigne qui se tiendra les 18 et 19 octobre 2025. La préparation de leur venue est déjà en cours afin de leur offrir un accueil à la hauteur de celui reçu.
- ✓ Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, déjà deux concessions ont été nettoyées récemment. Plusieurs habitants se sont montrés intéressés par l'acquisition de ces emplacements.
- ✓ Suite aux fortes chaleurs de ces derniers jours, et afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage, les élèves ont été accueillis en mairie par roulement de classes. Ils ont été installés dans la salle de réunion, la salle des mariages ainsi que dans la salle intergénérationnelle, ces espaces étant climatisés et mieux adaptés aux températures élevées.
- ✓ Rappel des événements à venir dans la commune :
 - 14 juillet 2025 Fête du village un apéritif sera offert par la municipalité.
 - 06 septembre 2025 Forum des Associations et accueil des nouveaux arrivants
 - 03 octobre 2025 Festival Rhino Jazz

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Bel été à tous

